

AAPPMA de Mognéville

« La Truite de la Saulx »

Non réciprocaire URNE

Règlement intérieur

- Tous types de pêche avec hameçons simples
- Parking pêcheur (sur le site du lavoir, à la station d'épuration, et au pont de fer au parcours no-kill)
 - Truite Fario Taille 35 cm 2/jour
 - Ombre commun Taille 35 cm 1/jour
 - Truite Arc en Ciel Taille 25 cm 6/jour

- Modes de pêche : 1 ligne ou 6 balances
- Parcours no-kill (Arrêté Préfectoral)
Tous types de pêche, hameçons simples sans ardillon ou écrasé. Tous les poissons sont relâchés (sauf écrevisses)
Parking pêcheur au Pont de fer (côté du parcours)
- Interdiction de marcher dans l'eau jusqu'au 1er mai 2025
(protection des frayères)
- Épuisette et dégorgeoir indispensables.

Les propriétaires riverains partagent leurs droits de pêche.

Respectez leur terrain (stationnement, papiers, clôtures...)

La réussite du maintien des espèces dans la rivière engage notre propre responsabilité, merci à tous pour votre coopération

Gardez la pêche et relâchez vos rêves ... !